



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2024 18

2 mai 2024

Les phtalates, grande cause de prématurité : il est urgent d'agir.

Alors que l'alerte lancée par l'OMS, l'UNICEF et le PMNCH en mai dernier à l'issue de la conférence de Johannesburg identifie la prématurité comme la 1ère cause mondiale de mortalité infantile.

Alors que la mortalité infantile augmente en France et que près de 1300 décès d'enfants de moins d'un an pourraient être évités si la France parvenait à réduire les taux de mortalité infantile à des niveaux comparables à ceux de la Suède et de la Finlande.

La France reste étonnamment passive. Une nouvelle étude publiée le 7 février 2024 dans la revue The Lancet Planetary Health donne une estimation édifiante du poids de l'exposition aux phtalates dans la survenue de naissances prématurées, et parvient pour la première fois à chiffrer les coûts sociaux et médicaux que représentent les naissances prématurées qui seraient la conséquence d'une exposition aux phtalates.

L'étude menée aux États-Unis à partir des cohortes du programme ECHO (Environmental influences on Child Health Outcomes) a porté sur 5006 paires mères-enfants avec une mesure de l'imprégnation à 20 métabolites de phtalates au cours de leur grossesse, associée à des données sur l'âge gestationnel, le poids et la taille de l'enfant à la naissance.

Le principal résultat est que les 10% de femmes ayant le taux le plus élevé de phtalates ont un risque accru d'accouchement prématuré de 50% par rapport aux 10% des femmes les moins contaminées.

En extrapolant ces résultats à l'ensemble des naissances prématurées aux États-Unis, il s'avère qu'entre 5 et 10% des naissances prématurées (soit près de 56.600 naissances en 2018), pourraient résulter d'une exposition aux phtalates durant la grossesse.

En parallèle les auteurs ont pu estimer les coûts médicaux et sociaux que représentent ces naissances prématurées associées aux phtalates, qui se situent autour de 3,84 milliards de dollars.

Plus inquiétant, cette étude met en évidence l'impact encore plus importants des substituants au DEHP qui appartiennent

à la même famille de phtalates, qui ont été utilisés depuis 2010 aux États-Unis et à partir de 2005 en Europe.

Ces résultats viennent conforter encore une fois ce que de nombreux travaux pointent depuis des années. La contamination aux phtalates, utilisés largement dans les plastiques et les cosmétiques pour leur capacité à assouplir les plastiques et à fixer les parfums, a des effets néfastes sur la santé des personnes et des enfants à naître. Prématurité, mais aussi asthme ou infertilité entre autres pathologies, sont associées à ces perturbateurs endocriniens et leurs impacts sanitaires pourraient être largement réduits si l'exposition aux phtalates était drastiquement réduite.

Ces polluants sont omniprésents dans les produits et matériaux du quotidien (plastiques, matériaux en PVC, cosmétiques, alimentation ultra-transformée...). Heureusement ils sont éliminés quotidiennement par l'organisme humain. Il est donc possible et urgent de réduire de façon drastique notre contamination, en commençant prioritairement par celle des femmes enceintes et des enfants.

Il est urgent qu'une politique de santé ambitieuse puisse s'attaquer à ce problème silencieux : via une information générale sur les risques liés à l'exposition à destination des couples attendant un enfant.

Les opérations « Ordonnance Verte » comme celle menée avec succès à Strasbourg liant distribution de paniers bio à la sensibilisation aux risques liés aux phtalates constituent un des leviers à généraliser sur l'ensemble du territoire français

Avec plusieurs associations dont action santé solidarité, cette action « ordonnance verte » est en phase de développement sur le pays lédonien. De plus nous exigeons avec le Réseau Environnement Santé **une mission flash sur « Prématurité et Perturbateurs Endocriniens » en complément de celle qui vient d'être rendue publique, ainsi que l'interdiction rapide de toute la famille des phtalates dans les produits d'usage courant et les matériaux de construction.**

Il est par ailleurs tout aussi urgent de plaider pour une interdiction des familles chimiques de perturbateurs endocriniens et que ces interdictions ne reposent pas simplement sur des entités chimiques isolées.

Le RES (réseau environnement santé) demande en conséquence que la réforme de la réglementation REACH soit remise à l'ordre du jour de l'agenda européen dans les plus brefs délais.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association